

AUGIGNAC

INFOS



Bulletin municipal n° 10

Janvier 2019

LE MOT DU MAIRE

Encore une année de passée ! 2018 aura été particulière à bien des égards.

Ce dixième bulletin qui marque la fin de la cinquième année de cette mandature a pour objectif de vous montrer que nous avons besoin les uns des autres.

Notre commune ne peut exister seule. Elle doit poursuivre ses relations avec les communes voisines : St Estèphe pour les écoles, Piégut pour le sport et son marché, Nontron pour les commerces, la santé et l'économie... Il ne s'agit pas là d'une nouveauté. En effet, la mise en place des syndicats intercommunaux ont déjà et depuis longtemps permis le développement structurel de nos équipements (électrification, eau potable) Hélas, la désertification du milieu rural tant sur le plan économique que démographique, le délabrement de nos services publics, la disparition progressive de services privés au public (notamment sur le plan médical) nous amènent à regarder autour de nous. C'est tout le travail commencé autour d'un projet de territoire porté par la Communauté de communes avec entre autres, le Conseil de Développement du Périgord Vert, association de citoyens qui participent à la réflexion.

Peu d'informations concernant la Communauté de communes dans ce bulletin. Tout cela vous sera présenté dans un futur bulletin papier de la Communauté de Communes. Sachez simplement que le 6 décembre, le Conseil Communautaire a adopté les statuts de la CCPN mais que ceux-ci doivent être validés dans les 3 mois par les Conseils Municipaux de chacune des 28 communes à la majorité qualifiée. Ces statuts ont défini la répartition des compétences entre Communes et Communauté de communes. La définition de l'intérêt communautaire découle de ces compétences.

Sur le front social, les « gilets jaunes » ont rappelé à tous et surtout à l'Etat qu'il n'était plus possible d'ignorer la fracture sociale entre les citoyens mais aussi la fracture territoriale entre les métropoles et le monde rural qui se sont progressivement installées dans notre pays. 2019 sera une belle année à condition que ces inégalités de traitement s'estompent.

Nous poursuivrons le travail engagé, notamment sur l'adressage et nous vous invitons à **une réunion publique qui aura lieu le vendredi 8 février à 18 h** pour vous présenter le travail sur la dénomination des voies communales. J'aurai le plaisir de vous en dire plus au



tour d'un pot amical à l'occasion des **vœux le samedi 26 janvier à 11 h au Foyer rural** et pour ceux qui ne pourraient pas venir, je souhaite à tous santé, bonheur et réussite.

Pierre Peyrazat, Maire

Dans ce numéro

- pages 2 :: Les travaux en cours
- Page 3 : Villes et villages fleuris
- page 4 : le point sur les logements et incivilités
- page 5 : Collecte des ordures ménagères : bientôt la redevance incitative
- page 6 : Bien vivre ensemble autour de nos associations et manifestations diverses
- page 7 : Le règlement sur la protection des données
- page 8 : Des nouvelles du regroupement pédagogique Augignac / Saint Estèphe
- page 9 : Réflexions sur le tissu scolaire et infos sur le transport scolaire
- p 10 et 11 : Les services de santé à l'hôpital de Nontron
- page 12 : Etat civil de 2018 et boîte à livres aux Chadauds

TRAVAUX EN COURS



Les travaux de mise aux normes accessibilité de l'école ont été réalisés par les entreprises Vincent Lapeyre pour la rampe et Ludovic Viroulaud pour les portes d'accès.



Comme prévu, les accès au Château d'eau et au Centre équestre ont été améliorés. La rue des Clédoux a été regoudronnée, travaux réalisés après appel d'offre par l'entreprise Bonnefond de Villars.

Concernant les voies communautaires, priorité a été donnée à la VIC 4 (Touvents). La commune participera par un fonds de concours à hauteur de 50 %. Un marché à bon de commande va être lancé par la CCPN en 2019.



Nos agents techniques ont commencé des travaux de gestion des eaux pluviales à Puybégout. Ils se poursuivront en 2019 pour réguler les excès d'eau chez les particuliers.



Le deuxième columbarium a été réalisé par l'entreprise Montalétang de Piégut après consultation. La création d'un jardin des souvenirs au printemps va mettre en valeur cet espace du cimetière.



REUNION PUBLIQUE

VENDREDI 8 FEVRIER à 18 h

au Foyer rural sur la dénomination des voies communales

Embellir et gérer les espaces verts de la commune, Augignac 1er prix des Villes et Villages Fleuris.

Notre commune a reçu pour la seconde année consécutive un premier prix des VVF. Notre objectif en participant à ce concours, est d'offrir un cadre de vie agréable et accueillant tout en développement des pratiques respectueuses.



Début 2018, le long du stade, c'est la haie de *Chamaécyparis leylandii*, dépérissante et inesthétique, qui a été renouvelée par une haie ornementale. Composée d'une grande diversité d'ar-

bustes, cette haie a été conçue pour fleurir du début du printemps à l'automne (*Liste des arbustes : deutzia, spirée billardi, spirée van houttei, philadelphus, physocarpus diablo, viburnum tinus (laurier tin), amélanchier, kerria japonica, weigelia, symphorines blanches et roses, althéas, hypéricum fidcote, spirée A. Waterer et chaenomèles*). Pour éviter que le ballon ne finisse sur la route pendant les matches de foot ou pendant les entraînements, un filet a été installé sur toute la longueur du stade. Une réfection du trottoir sur 150 mètres a été réalisée suite au dessouchage des cyprès. Ces travaux ont été entrepris en régie, pris en charge entièrement par les employés intercommunaux. Merci au SMCTOM d'avoir mis gratuitement une benne pour évacuer les végétaux ainsi qu'à M. Pellevoisin pour le prêt de son tracteur équipé d'une fourche.

Au centre du village de Puybégout, la réhabilitation du lavoir et de ses abords par un collectif d'habitants a contribué à ce 1^{er} prix.

Le cimetière.

Une entreprise spécialisée dans l'enherbement des cimetières est intervenue en septembre. Pour garantir une meilleure levée de la pelouse, les graines sont mélangées à du papier mâché et du broyat de palette. Le tout est humidifié dans une machine puis projeté au sol. En inter tombe, le mélange est composé de plantes tapissantes aromatiques.

Ces travaux ont été subventionnés à 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de l'arrêt des pesticides. Pour un meilleur entretien du lieu, nous avons investi dans l'achat d'une tondeuse étroite avec bac de ramassage, une débroussailleuse légère, un aspirateur souffleur et un nettoyeur à haute pression.

Les acacias boules de l'école et le tilleul de la rue des Ecoles.

Les troncs et les collets des 3 acacias boules (*robinia pseudoacacia umbraculifera*) bordant la rue des Ecoles sont très altérés. L'un d'eux est colonisé par un *Phellin* tacheté, champignon pathogène très commun surtout sur les pruniers. Le tilleul situé en face, le long de la rue est creux. Sur un diamètre de près de 60 cm, une bande d'aubier vivant (de seulement 5 à 8 cm) le maintient debout. La pourriture du tronc gagne chaque année un peu plus.

Nous allons procéder à l'abattage puis au renouvellement de ces arbres.

La place de l'Eglise

Dans le cadre de l'entretien de l'édifice religieux prévu en 2019, un volet d'aménagement paysager succédera aux travaux. La plantation d'arbustes et de rosiers est en projet pour embellir la place.



LOGEMENTS COMMUNAUX

En mars 2018, le Conseil Municipal s'était penché sur le cas du bâtiment de l'ancienne Poste. Ce bâtiment étant énergivore et n'étant plus loué depuis plusieurs mois, le conseil municipal s'était interrogé sur le devenir de ce logement.

Il nécessite un investissement important et une mise aux normes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avait accepté à l'unanimité le principe de la mise en vente. En cas de non vente dans l'année, il avait été convenu de revoir la situation.

Un seul acquéreur a fait une proposition qui a été jugée trop faible. Aussi avons-nous demandé à l'ATD de nous présenter une étude de faisabilité pour éventuellement prendre la décision d'une rénovation et mise aux normes. L'ATD nous a proposé deux solutions :

A LOUER
LOGEMENT 3 CHAMBRES
400 euros / mois
Rue du Champ de foire
À l'étage 3 chambres, salle de bain avec wc
Au RdC : cuisine, salle à manger, cellier et WC
Petite cour avec abri
05 53 56 80 12

1) la création de 2 logements indépendants de 3 chambres (T4) pour le haut avec aménagement des combles et un logement style T2 pour le bas (coût total prévisionnel de l'opération 340 000 €)



2) la rénovation du logement du haut sans aménagement des combles soit 2 chambres (T3) et création d'un espace de 2 bureaux aménagés pour le bas. (coût total prévisionnel de l'opération 200 000 €)

Quelle que soit la proposition, réaménager ce bâtiment nous obligerait à emprunter alors que tous nos logements communaux ne sont pas loués. (voir annonce ci-contre) Il s'agit de logements sociaux qui ont été réalisés grâce à des emprunts imposant un plafond de revenus, ce qui parfois pose problème. Ces emprunts réalisés à l'époque sur 25 ans courent encore jusqu'en 2029 et 2030. Cela nous conforte dans le principe de vendre, mais pas à n'importe quel prix. D'autant plus que le produit de la vente pourrait permettre le financement d'une rénovation énergétique des logements sociaux car le montant des loyers ne permet que de compenser les annuités d'emprunts et les dépenses d'entretien normal.

RESPECT DE LA LOI

Quelques administrés se sont plaints de blessures sur leurs animaux domestiques (chats en particulier), occasionnées par des pièges. Nous vous rappelons que pour agir en qualité de piégeur, il faut obtenir un agrément qui est délivré par le Préfet à la suite d'un stage dispensé par la Fédération des chasseurs. Toute déclaration de piégeage doit être affichée en mairie du lieu de piégeage avec le numéro d'agrément du piégeur déclaré. Lorsqu'il agit, le piégeur doit être en mesure de présenter son arrêté d'agrément, l'autorisation du propriétaire et son carnet de piégeur tenu à jour. Les pièges doivent être visités tous les matins dans les deux heures après le lever du soleil.

En cas de piégeage d'animaux, notamment domestiques, associés à des comportements cruels, il peut être fait référence aux infractions du code pénal concernant la répression des actes de malveillance envers les animaux : mauvais traitements (article R 645-1), atteinte à la vie d'un animal (articles R 653-1 et R 655-1)

Le non respect des conditions d'utilisation des pièges est passible d'une contravention de 4ème classe (article R 428-19 du code de l'environnement) d'un montant de 750 € ou d'une contravention de 5ème classe (article 428-8 du code de l'environnement) d'un montant de 1500 €.

Suite à l'incivisme de certains, le Smctom, les services départementaux et la commune d'Augignac ont pris la décision d'interdire désormais tout dépôt d'ordures au délaissé de La Sapinière le long de la D 675 à l'entrée du bourg.

Bientôt du nouveau concernant les ordures ménagères

La Redevance Incitative, Quésaco ?

Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont majoritairement financés par la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères). Cet impôt local est perçu en même temps que la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation. **La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers à l'enfouissement** (sacs noirs). Pour y parvenir, **les élus périgourdiens ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative**. Elle va permettre à chacun d'entre nous de mieux maîtriser sa facture de déchets et **ne portera que sur les sacs noirs. Le SMD3 (syndicat départemental des déchets) assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe actuelle, qui sera supprimée**. Le nombre de personnes dans votre foyer mais aussi la production d'ordures ménagères de celui-ci seront pris en compte dans le calcul de cette redevance. Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi : un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone), un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum, une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait. Ce nouveau dis-

positif, plus juste car personnalisé et proportionné, sera adapté suivant les territoires et les modes de collectes. En effet, les modalités techniques seront modernisées avec par exemple des bacs pucés pour ceux qui sont collectés en porte à porte, ou des conteneurs aériens ou semi-enterrés nécessitant des badges d'accès pour ceux qui sont collectés en points d'apport volontaire. Ces badges seront strictement personnels et serviront également à accéder aux déchèteries.

Toutes les informations techniques relatives à l'utilisation du service vous seront communiquées par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) au fur et à mesure de l'avancement du projet.

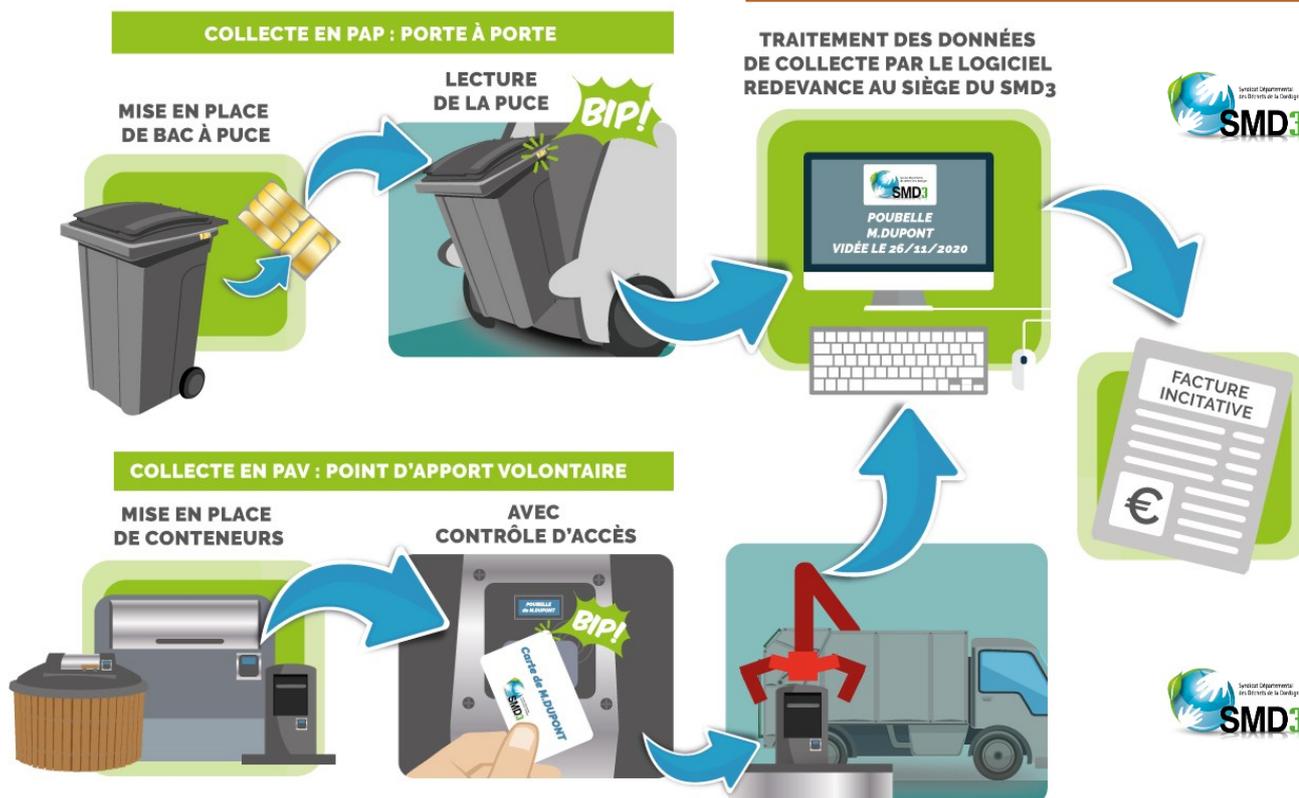
La mise en œuvre sera progressive dans le département à partir de 2020 (année de facturation à blanc pour les premiers territoires concernés) et jusqu'en 2023.

SMD3 La Rampinsolle / 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

Tél : 05.53.45.58.90 / Fax : 05.53.45.54.99 / e-mail : contact@smd3.fr

Plus de renseignements : www.smd3.fr

A Partir de 2022 pour nous.



Bien vivre ensemble



Ce dimanche 9 décembre a eu lieu au foyer rural le traditionnel repas des aînés qui concernait les habitants de notre commune âgés de 66 ans et plus et inscrits sur la liste électorale, accompagnés de leur conjoint le cas échéant.



tère de St Barthélémy de Bussière, servi par l'équipe du Conseil Municipal dans une ambiance ludique, festive et amicale.

Les jeunes de la commune n'ont pas été oubliés non plus. Une soirée très conviviale entièrement prise en charge par le maire et ses adjoints leur a été offerte le vendredi 21 décembre. A cette occasion, le Père Noël a fait sa traditionnelle distribution de cadeaux. Il a laissé en mairie les cadeaux de ceux qui n'ont pu venir ce soir là. Il est possible de venir les chercher aux heures d'ouverture de la mairie.



Mr le maire Pierre PEYRAZAT leur a souhaité la bienvenue tout en regrettant que plus de la moitié des 235 personnes invitées n'aient pu se déplacer pour cette occasion. Un coffret de chocolats leur a été offert. Il a également eu une pensée émue pour ceux, trop nombreux, qui nous ont quittés cette année. Puis une centaine de convives ont dégusté l'excellent repas préparé par l'Auberge du Presby-

Merci également au monde associatif local : l'AGV (Gymnastique volontaire), l'ACCA, (les chasseurs), l'ASPG (foot Ball), le Club de l'Amitié, le yoga,... qui chaque semaine font vivre notre commune à travers les diverses activités qu'ils proposent.

Et enfin un grand merci au Comité des Fêtes qui s'est beaucoup investi tout au long de l'année pour donner d'Augignac l'image d'une commune vivante et dynamique.

A noter aussi l'achat par la commune de 25 nouvelles tables et de 150 chaises neuves qui complètent ainsi la rénovation du Foyer.



Un bon début de saison pour l'ASPG.

Malgré une élimination en coupe du district et en challenge, le club a réussi son ascension en poule élite avec 5 matchs remportés sur 7 en championnat Sénior Départemental 4.

Un loto, un concours de belote, la fête de la bière seront organisés encore cette année, mais les dates restent à définir.



Les matchs reprendront le 03/02/2019.

Voici le calendrier des matchs à domicile qui se joueront sur le stade d'Augnac :

Samedi 09/02/2019

à 20h00 contre ST JEAN/CORGNAC

Samedi 16/02/2019

à 15h00 contre CHATEAU LEVEQUE

Samedi 09/03/2019

à 20h00 contre JAVERLHAC/BEAUSSAC

Samedi 06/04/2019 à 20h00 contre NONTRON ST PARDOUX

Samedi 04/05/2019 à 20h00 contre AGONAC

Dimanche 26/05/2019 à 15h00 contre CHAMPCEVINEL

Joueurs et dirigeants espèrent vous voir nombreux aux matchs et vous souhaitent une bonne année 2019.



RGPD : RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD est entré en application.

Cette nouvelle législation complète la loi informatique et liberté de 1978 et la loi république numérique (LRP) en créant de nouveaux droits et obligations. Toute entité traitant des données de citoyens européens est concernée par le RGPD. La notion de données personnelles est appréciée au sens large et intègre les données nominatives (noms, prénoms, adresse...) comme celles qui permettent une identification indirecte, comme un n° de carte d'identité.

La Mairie de Augnac, en tant que collectivité territoriale traitant les données de ses concitoyens, est elle aussi concernée.

L'application du RGPD impose une nouvelle organisation et la nomination d'un «délégué à la protection des données personnelles» (DPD).

Cette mission a été mutualisée à l'échelle du Département et est portée par l'ATD24 (Agence Technique départementale de la Dordogne).

Pour toutes questions relatives à vos droits Informatique et Libertés, notamment vos droits d'accès, rectification, suppression de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données en écrivant à atd24.rgpd@atd24.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Agence technique départementale – Service RGPD - 2 place hoche 24000 Périgueux

L'ATD24 réalise actuellement une cartographie de l'ensemble des traitements effectués dans le cadre de notre activité.

Soyez assurés que l'ensemble des moyens (élus, agents, fournisseurs) sont mis en œuvre afin d'assurer notre conformité au RGPD selon un plan d'actions défini.

ATTENTION : L'échéance du RGPD a suscité la multiplication des offres de services parmi lesquelles un certain nombre d'arnaques envers les petites et grandes entreprises, elles aussi concernées par le RGPD. La CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) invite à la plus grande vigilance sur les appels de sociétés revendiquant un «label CNIL» (inexistant) et proposant une conformité RGPD «clé en main».

La rentrée scolaire s'est déroulée à Augignac dans des conditions favorables, : travaux réalisés pendant l'été par les cantonniers, une nouvelle direction, deux ATSEM pour un effectif de 44 élèves.

La mise en place du CP unique avec 14 élèves a nécessité une adaptation pour l'autre classe avec 4 autres niveaux pour 30 élèves. Il fallait palier à ce déséquilibre. La présence de deux ATSEM a grandement contribué à cette nouvelle réorganisation.

Nous ne savons pas aujourd'hui si le CP unique de cette année deviendra en septembre 2019 un CE1 unique. Si tel est le cas cela engendrera des difficultés d'équilibre entre les effectifs de chacune des 2 classes par commune. Une solution serait peut-être une GS CP avec un faible effectif (environ 15 élèves) et la création d'un CE1 unique donc une 3ème classe à Augignac à titre provisoire (14 élèves). La balle est dans le camp de l'Education Nationale.

Par ailleurs interviennent cette année sur l'école d'Augignac deux assistants de vie scolaire. Ces postes sont financés par l'éducation nationale afin d'assister des enfants en situation de handicap.

Les travaux à l'école dans le cadre du plan d'adaptation au handicap se poursuivent avec l'installation d'une rampe, et l'adaptation des portes (préau et un accès pour personnes à mobilité réduite). Reste à réaliser un bloc sanitaire adapté sous le préau.

Côté activités prévues, l'année scolaire sera riche :

- Les 10 séances de natation, pour les GS/CP reprendront en Mars 2019 le mardi de 14h40 à 15h20 à l'ovive.
- L'école d'Augignac a été sélectionnée dans le cadre de l'activité du PNR « les explorateurs du parc arbre de vie ».
- Il est également prévu une classe de découverte avec les GS/CP pour une sortie de 3 jours et deux nuits.
- Plusieurs ateliers dans le cadre du REP autour de jeux dans le cadre du projet mathématique devraient

déboucher sur un spectacle en juin avec l'ensemble des écoles du secteur.

- Seront également ajoutés des ateliers sportifs, de productions et d'illustrations d'écrit qui devraient donner lieu à un spectacle le 2 juillet 2019.
- Coté sportif pour l'école de Saint Estèphe plusieurs journées sont prévues en parcours d'endurance, en athlétisme mais également des rencontres avec les écoles du secteur sur une activité golf à Saint Barthélémy de Bussière.
- Dans le cadre du PNR plusieurs sorties ou interventions sur le site de l'école de Saint Estèphe sont prévues autour du thème « l'homme et le paysage », notamment des sorties à Rochechouart et à Chéronnac.
- Le projet de construction d'un poulailler à l'école de Saint Estèphe est devenu réalité depuis Novembre.
- Une contribution au parlement des enfants est également envisagée pour l'école de Saint Estèphe sur la thématique du bon usage du numérique. Notre RPI profitera d'un accompagnement financé par l'Education Nationale à hauteur de 50 %, le reste restant à la charge de nos deux communes. Ainsi l'école de St Estèphe sera équipée d'un vidéo projecteur interactif et d'un tableau numérique, l'école d'Augignac a fait le choix d'un vidéo projecteur et de 6 tablettes.
- Enfin dans le cadre du projet commun du RPI et de l'action menée sur deux ans avec le CPIE autour du zéro pesticide, projet initié par la commune d'Augignac, les actions pédagogiques se poursuivent. En novembre, des mangeoires et des nichoirs ont été réalisés à l'école d'Augignac. Cette action sera suivie au printemps d'une sortie à Varaignes.

Remercions en conclusion de cet article, les différents intervenants : personnels de l'école, agents techniques intercommunaux qui contribuent quotidiennement au vivre ensemble à l'école et bien sûr l'amicale Laïque présente à chaque instant pour animer les communes et trouver des financements qui soutiennent ces nombreux projets.

	Classe de Mme ALINC	Classe de Mme GACHON	Classe de Mme CHAMINADE	Classe de Mme RAMBEAUD
AUGIGNAC : 44 élèves	2 TPS, 12 PS, 8 MS, 8 GS soit 30 élèves	14 CP (mise en place des directives ministérielles)		
SAINT ESTEPHE : 51 élèves			12 CE1 et 14 CE2	10 CM1 et 15 CM 2
TOTAL RPI : 95 élèves	30 élèves	14 élèves	26 élèves	25 élèves

REFLEXIONS SUR LE TISSU SCOLAIRE

Fin 2017, quelques maires du territoire de la CCPN ont sollicité Mme LAPORTE, Directrice des Services Académiques de la Dordogne pour entamer une réflexion sur le tissu scolaire de notre territoire. A l'époque une convention entre l'Education Nationale, les Maires et le Département de la Dordogne avait permis le maintien des moyens sur le département. Celle-ci est arrivée à échéance en cette fin d'année et Mme Laporte est partie dans une autre académie. Sans avenant, il est évident que la chute du nombre d'élèves en Dordogne et dans tout le milieu rural entraînera une carte scolaire difficile pour les rentrées à venir. Aussi nous avons relancé son successeur M CAILLAUD pour reprendre cette réflexion. Une première rencontre avec M DETEVE, Inspecteur Dordogne Nord a eu lieu à la mairie d'Augignac le 30 novembre en présence de 4 maires. Celle-ci a été suivie d'une réunion de travail dans les bureaux de l'Inspection académique pour préparer la réunion du 20 décembre au foyer rural d'Augignac où toutes les communes étaient invitées. Au cours de celle-ci, M GRIFFOUL, Inspecteur chargé du 1er degré a dressé un état des lieux nous concernant. La situation concernant le secteur de Piégut situé en REP (Réseau d'Education Prioritaire) nous laisse quelques espoirs quant à la poursuite de la mise en place de classes à cours unique pour les CP ou les CE1, ce qui n'est pas le cas pour le secteur de Nontron. Il semblerait également que le projet de mettre tout le cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) au collège soit abandonné en Dordogne ainsi que la suppression systématique des écoles à classe unique. Cependant, les services académiques devront faire avec les dotations (pas encore connues à ce jour) pour mettre en place la politique ministérielle en fonction des évolutions démographiques. Il est donc nécessaire de proposer un projet qui nous permette, en accord avec l'Education Nationale, d'offrir dans nos communes un service de qualité et de proximité pour nos élèves.



INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES DE POINTS D'ARRÊT TRANSPORT SCOLAIRE

Collège de Piégut-Pluviers

Cité scolaire Alcide DUSOLIER, Nontron

Circuits pour les lycées de Périgueux

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine est désormais l'organisateur du transport scolaire.

Il est secondé dans l'organisation locale par deux Syndicats Intercommunaux :

- **Le Syndicat Mixte de Piégut-Pluviers, basé à la Mairie de Saint-Barthélémy de Bussière, Tél. : 05.53.56.40.75, mail : smips@orange.fr**
- **Le Syndicat Mixte de Nontron, Tél. : 05.53.60.84.04. Ce syndicat est basé à la Mairie de Nontron, mail : transports-scolaires@nontron.fr**

En prévision de la création de points d'arrêts supplémentaires sur les circuits existants pour la rentrée de Septembre 2019, il est recommandé aux parents de se manifester auprès du syndicat concerné (en fonction du lieu de scolarisation) avant MARS 2019.

Ce message est particulièrement destiné aux parents des futurs collégiens de septembre 2019 mais également aux futurs lycéens.

Un projet de territoire lancé sur la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais !

Le 4 juin 18, le Président Marcel Restoin annonçait sa volonté de doter la Communauté de communes d'un Projet de territoire intitulé « Le Périgord vert en projets ».

Mais qu'est-ce qu'un **Projet de territoire** ? C'est un document prospectif par lequel la Communauté de communes définira son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. C'est donc un document qui concerne l'avenir de tous les habitants de ce territoire.

Pour y parvenir, un **Diagnostic** en termes de données démographiques, économiques et sociales est préalablement effectué afin de prendre en compte les atouts et les faiblesses du territoire et de déterminer les actions à mener afin d'apporter les corrections susceptibles de le doter des moyens à même d'assurer les conditions d'un développement durable. Ce premier travail a été réalisé à partir d'une cartographie ciblée autour de 4 thèmes : la carte des évolutions et des transformations, la carte des problèmes, la carte des atouts et la carte de projets existants.

Une méthode de travail adaptée doit favoriser l'ensemble de la démarche : un **Comité de pilotage**, composé en majorité d'élus associe des personnalités qualifiées et

des représentants des citoyens : c'est le cas ici puisque le Comité de pilotage est composé de 9 élus communautaires, de membres du **Conseil de Développement Durable du Périgord vert**,* d'un membre du **CPIE** * et d'un expert issu d'une filiale de la Caisse des dépôts et Consignations (Territoire Conseil) qui accompagne et oriente les travaux du Comité de pilotage.

C'est ainsi que le Conseil de Développement Durable a programmé fin novembre 3 **rencontres publiques** afin de permettre aux citoyens qui le désirent de s'inscrire dans cette démarche et de donner leur avis sur l'avenir du territoire.

Un **forum des élus**, destiné à tous les élus du territoire, sera organisé en février.

Ces 2 temps forts viendront enrichir les réflexions et les travaux du Comité de pilotage.

L'histoire et l'avenir de la Communauté de communes du Périgord-Nontronnais sont donc en train de s'écrire en prenant en compte des points de vue divers pour que le « bien vivre » en Périgord vert prenne une nouvelle dimension !

* : <https://www.perigord-vert.com/>

* : Centre Permanent d'Initiative et d'environnement

Les services de santé : un enjeu pour le territoire

En complément des offres de soins des maisons de santé et des cabinets libéraux du territoire de la CCPN, l'hôpital de Nontron propose des consultations externes :

Consultations externes au Centre Hospitalier de Nontron

(Maison de retraite de NONTRON)

en partenariat avec le Centre Hospitalier de Périgueux.

Spécialités	Spécialistes	Fréquence
Dermatologie	DR MARTY Aurélie	Tous les 15 jours
Urologie	DR MARTIN Olivier	1 fois par mois
Cardiologie	DR JARNIER et GARNIER	1 fois par mois
Pédiatrie	Dr PRADEAU Laurent	Tous les 15 jours
Ophthalmologie	DR DES BEAUVAIS	2 fois par mois

Prise de Rendez-Vous pour toutes les consultations : 05 53 60 61 46 ou 05 53 60 88 00

Associations qui interviennent aussi au Centre Hospitalier de Nontron :

Unafam Dordogne : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

↳ Ces missions principales : aider l'entourage des personnes qui vivent avec des troubles psychiques (troisième maladie la plus répandue en France qui se déclare souvent entre 17 et 30 ans).

Des bénévoles formés aident à soulager la douleur de l'entourage, en tête à tête, ou dans le cadre de réunions informelles, comme des groupes de parole, avec l'aide d'une Psychologue, peuvent être proposés afin de trouver ensemble des solutions. 30 % des personnes malades finissent à la rue.

Permanence physique : le dernier vendredi de chaque mois au Centre Hospitalier de Nontron avec la possibilité de prendre rendez-vous.

Tèl. Madame Marine DOS SANTOS Présidente
UNAFAM : 06 12 92 59 09

Association Point-Virgule

Objectifs de l'association :

- Recensement des différentes actions menées par les opérateurs sur le territoire
- Soutenir les personnes âgées à domicile dans le cadre du dispositif MAIA

L'association travaille actuellement, au plan départemental, à la mise en place d'une Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)

Tèl. Madame Cathy GUYOT,
Directrice : 05 53 08 05 27

La Ligue contre le cancer

↳ Apporte des soins d'esthétique, de confort et de bien-être en utilisant des produits de parapharmacie ne présentant pas de contre-indications aux pathologies cancéreuses rencontrées.

Conseille également les personnes pour les prothèses capillaires les plus adaptées aux situations, des soins de peau...

Madame Aurélie FARRAND, Socio-esthéticienne, intervient le lundi, sur rendez-vous, au Centre Hospitalier de Nontron.

1 fois / mois, une Psychologue intervient également.

La prise en charge est gratuite et se fait par un premier contact à la ligue Contre le Cancer.

Tèl. 05 53 09 54 45

Le planning familial 24

↳ L'association existe depuis 51 ans sur Périgueux. La sexualité s'inscrit dans un parcours de vie et de la relation au corps : la libido, l'estime de soi.

Le Planning Familial ne concerne pas que les jeunes filles en recherche de contraception mais chaque femme, chaque homme, quel que soit l'âge, sa situation, son orientation sexuelle, son genre, son handicap. Cette association est là pour accompagner et réfléchir sur tous les questionnements liés à la sexualité, la vie affective.

Permanence physique : le premier mardi de chaque mois au Centre Hospitalier de Nontron avec la possibilité de prendre rendez-vous.

Tèl. Madame Dorothee SALMON Animatrice du Planning Familial : 05 53 53 11 96

↳ Autre dispositif du Planning Familial « l'accès à la contraception aux droits sexuels et à l'égalité » pour le public 15/30 ans, porté par la Région, l'ARS, le Ministère de l'égalité des femmes et le Planning Familial. 4 axes sont définis :

Renforcer/développer le réseau existant

Organiser des sensibilisations auprès des différentes structures

Organiser des formations destinées aux professionnels

Faire connaître l'outil Internet : www.tonplanatoi.fr

En projet, organiser une journée de sensibilisation au cours du 2^{ème} semestre 2018.

Tèl. Madame Hérine LOUSSOUARN, Animatrice du Planning Familial : 05 53 53 11 96

ANPAA 24 Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie

↳ L'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (ANPAA 24), intervient sur le territoire de Périgueux, Bergerac et Sarlat.

Les acteurs bénévoles et professionnels de l'ANPAA contribuent à ce que des conduites individuelles ou collectives initiées pour la recherche de plaisir et de lien social, de bien-être et de soulagement n'aboutissent pas à des prises de risque inconsidérées et d'inacceptables pertes de vie ou de liberté. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des addictions : usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit. Les risques liés à ces comportements pour l'individu, son entourage et la société sont abordés dans une perspective globale, psychologie, biomédicale, et sociale.

Tèl. Madame Laurence NOUAILLES,
Directrice ANPAA 24 : 05 53 07 66 82

ETAT CIVIL

Naissances du second semestre:

Liam DOUCET ROUSSEAU fils de Cindy DOUCET et de Damien ROUSSEAU le 5 juin 2018 Le Fromentaud

Mylan PARACHOU FAYE fils de Dominique PARACHOU et de Emilie FAYE le 16 juillet 2018 10, chemin de Lacour

Mariages du second semestre:

Agnès BOUYOUX et Eric TALEC le 10 août 2018

Blandine COULLANGE et Aurélien BONNET le 18 août 2018

Décès du second semestre:

M André RAYMOND Les Chadauds décédé le 30 juin 2018 à Limoges

M Adrien RIFFAUD Les Chadauds décédé le 30 juillet 2018 à Nontron

M Francis DEGROOTE Le Maine du Bost décédé le 17 août 2018 à Pessac (33)

Mme Marcelle LAVAUD née MONTALESCOT Maisonneuve décédée le 22 septembre 2018 à Brantôme en Périgord

Mme MARCELLE BERNARD née COMBEAU Le Clos des Landes décédée à son domicile le 20 octobre 2018

M Michel RAYNAUD Les Chadauds décédé le 4 décembre 2018 à Girac, commune de St Michel (16)

Ont été également inhumés à Augignac :

M Jean JARRETON domicilié à Abjat sur Bandiat, décédé le 2 janvier 2018

M Gilbert MOUSNIER domicilié 12 avenue d'Aquitaine 24300 NONTRON décédé le 2 novembre 2018

Mme Yvonne BOISSEAU née FAURE domiciliée 8 rue de la tour à PIEGUT-PLUVIERS décédée le 26 novembre 2018

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : M P. PEYRAZAT, Maire

Conception : Mmes GRASSET, GENDRE, Ms BARTEAU, BAZINET, MARENDA, PEYRAZAT, PIALHOUX

Photos : Y. Marena, M. Julien, P. Peyrazat, E. Barteau

Distribution : Les Conseillers Municipaux

Impression : imprimerie Peyronnet (Sceau St Angel)

STATISTIQUES 2018

2 naissances

2 mariages

18 décès dont 6 domiciliés hors commune

Une deuxième boîte à livres a été installée aux Chadauds. Le principe de fonctionnement est simple : prenez, emportez, lisez, et redéposez les livres quand vous voulez.

Vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère ? Mettez-le dans la boîte, une deuxième vie lui est ainsi donnée.

Vous pouvez également y mettre des revues.

Ce système d'échange est fondé sur le civisme : si je prends un livre j'en dépose un autre, sinon la boîte se videra rapidement.



Mais ce n'est pas une poubelle, n'y mettez donc que des livres en bon état sans faire de propagande pour des associations politiques et religieuses.

Nous contacter

Maison des Services Publics

3 place de la Mairie
24300 AUGIGNAC

Tél. : 05.53.56.80.12
Fax : 05.53.56.81.65

E-mail : mairie.augignac@wanadoo.fr

Visitez notre site internet : www.augignac.fr

Horaires d'ouverture au public : attention nouveaux horaires à compter du 1/02/2019

- **lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30**
- **Sur Rendez Vous le mercredi (sonner si urgent)**

Agence Postale Communale :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h